Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260521-DELIB2026_060-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Céline SION *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

DELIBERATION N° 060/2026 : FORMATION DES ELUS – VALIDATION DE DEVIS

Aurélie NICOLAS, conseillère municipale, rappelle que, par délibération n° 40/2026 du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a alloué une enveloppe budgétaire à la formation des élus à hauteur de 5 000 euros pour l'année 2026, puis 1 000 euros pour les années suivantes du mandat.
Elle informe que, l'année d'installation du Conseil Municipal, une formation est obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation.
Elle rappelle également la possibilité pour les élus d'utiliser leur Droit individuel à la Formation (DIF) pour le financement des formations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **DECIDE de retenir l'offre de l'Institut National de la Formation Continue pour une formation à destination des élus ayant reçu une délégation pour un montant de 2 900 euros**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Messieurs les Maires délégués à signer les documents relatifs à cette prestation.

Il sera également possible d'organiser d'autres formations après recensement des thèmes souhaités par les élus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)